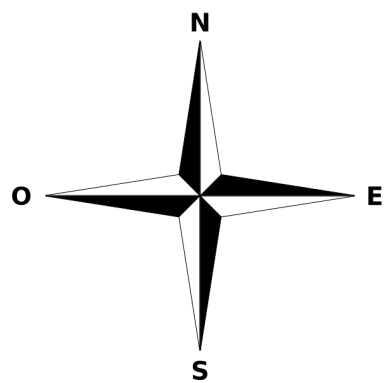




REVISION 1

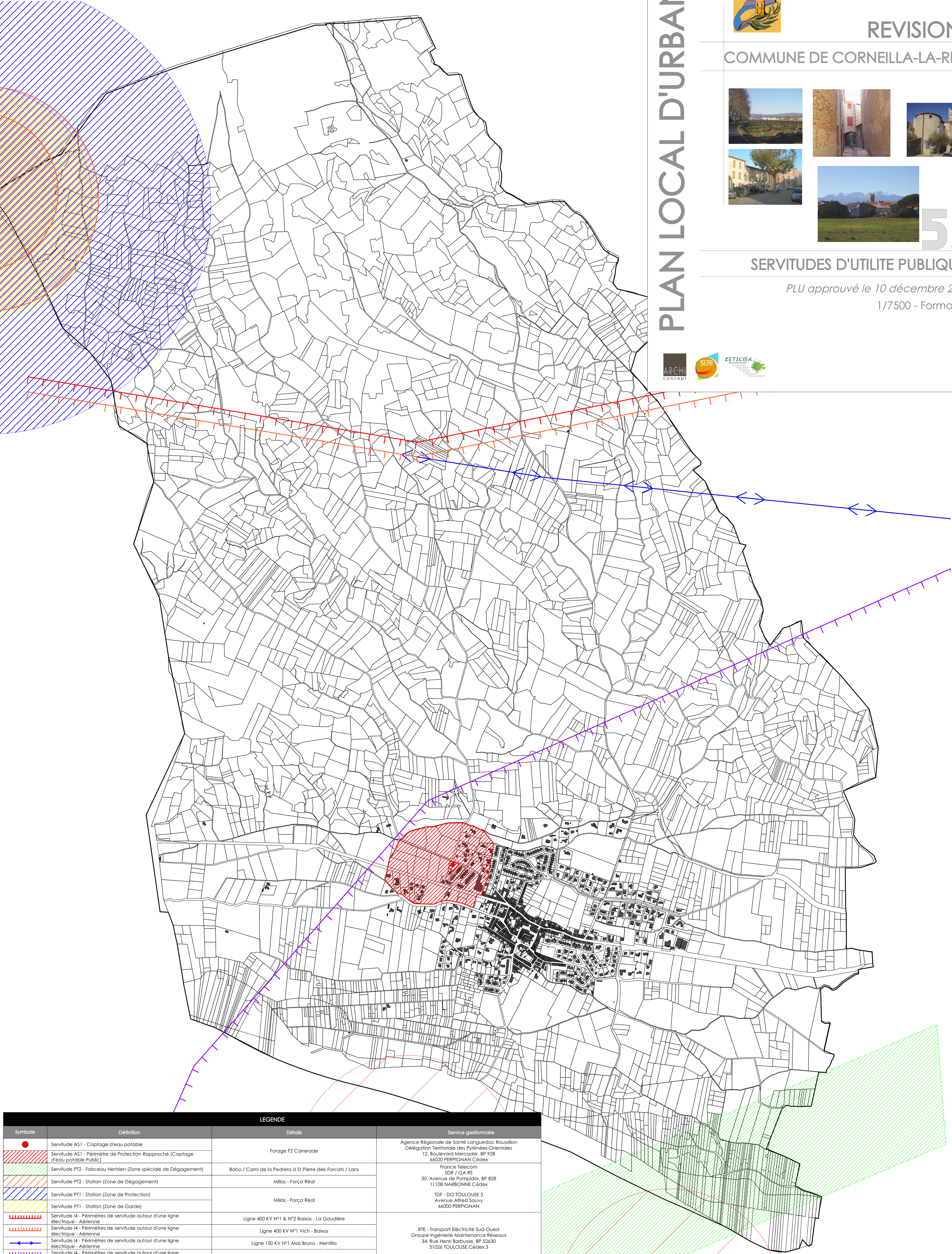
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE



5.1

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

PLU approuvé le 10 décembre 2024
1/7500 - Format A1



LEGENDE			
Symbole	Définition	Détails	Service gestionnaire
	Servitude AS1 - Captage d'eau potable		Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon Délégation Territoriale des Pyrénées-Orientales 12, Boulevard Mercader, BP 928 66020 PERPIGNAN Cédex France Telecom SDR / GA RS 30, Avenue de Pompidor, BP 828 11108 NARBONNE Cédex TDF - DO TOULOUSE 3 Avenue Alfred Sauvy 66000 PERPIGNAN
	Servitude AS1 - Périmètre de Protection Rapproché (Captage d'eau potable Public)	Forage F2 Carrerade	
	Servitude PT2 - Faisceau Hertzien (Zone spéciale de Dégagement)	Baho / Cami de la Pedrera à St Pierre dels Forcats / Lans	
	Servitude PT2 - Station (Zone de Dégagement)	Millas - Força Réal	RTÉ - Transport Électricité Sud-Ouest Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux 34, Rue Henri Barbusse, BP 52630 31026 TOULOUSE Cédex 3
	Servitude PT1 - Station (Zone de Protection)	Millas - Força Réal	
	Servitude PT1 - Station (Zone de Garde)		
	Servitude I4 - Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique - Aérienne	Ligne 400 KV N°1 & N°2 Baixas - La Gaudière	Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP des PO) 7 rue Georges Bizet, BP 20048 - 66050 PERPIGNAN Cédex Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques 2, Rue Jean Richepin, BP 50909 - 66020 PERPIGNAN Cédex
	Servitude I4 - Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique - Aérienne	Ligne 400 KV N°1 Vich - Baixas	
	Servitude I4 - Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique - Aérienne	Ligne 150 KV N°1 Mas Bruno - Nentilla	
	Servitude I4 - Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique - Aérienne	Ligne 63 KV N°1 et N°2 Baixas - Ile-sur-Têt	
	Servitude AC1 - Périmètre de protection de 500 m	Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Assomption Eglise Saint-André	
	Plan de prévention des risques inondation et mouvement de terrain	cf. annexe 5.1 du PLU	